

Communiqué de presse

Le 6 septembre 2022, à Paris

L'ANFH labellisée « Agir ensemble contre l'illettrisme » pour sa campagne dispositif 4C

Dans le cadre des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme organisées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), dédiées à l'illettrisme au travail, l'ANFH met en lumière son dispositif 4C pour « des Clés pour : des Connaissances, des Compétences et une Carrière » en mettant en lumière l'apprentissage des compétences clefs dans le milieu professionnel à travers une série de vidéos explicatives qui seront diffusées tout au long de la semaine.

L'illettrisme, un handicap quotidien au travail

Aujourd'hui en France, 2,5 millions de personnes sont en situation d'illettrisme, et plus de la moitié d'entre elles travaillent. Dans le secteur sanitaire, social et médico-social, 4,5 % des agents sont concernés.

Le **dispositif 4C créé par l'ANFH** accompagne les agents vers plus de « compétences clés », dans tous les métiers de la Fonction publique hospitalière, **facilitant et sécurisant ainsi l'accès à la formation pour les publics qui en sont les plus éloignés**. Les compétences-clés sont celles nécessaires à toute personne pour l'intégration sociale et l'emploi, l'épanouissement et le développement personnel, la citoyenneté active. Elles sont communes à tous les métiers. Elles sont nécessaires au développement des compétences techniques. Sont considérées entre autres comme compétences clés, le fait de communiquer en français, l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique.

A travers une série de vidéos, la campagne de communication de l'ANFH explique ce que sont les compétences clés, leur rôle essentiel dans la vie professionnelle mais également comment repérer un agent pouvant avoir des lacunes, comment parler de ses difficultés et se faire accompagner. Les épisodes seront dévoilés chaque jour du 8 au 15 septembre et disponibles ensuite sur le site de l'ANFH. Cette campagne a été labellisée « Agir ensemble contre l'illettrisme » par l'ANLCI.

L'ANFH, engagée contre l'illettrisme

Au-delà de sa campagne, l'ANFH participe à d'autres actions durant cette semaine. Dans un premier temps, les salariés de l'ANFH, du CNFPT et des OPCO seront mobilisés autour d'un quizz sur l'illettrisme. Les vainqueurs se verront remettre un prix lors de la soirée de clôture en partenariat avec l'ANDRH, Certif'Pro et le MEDEF le 15 septembre. **Cette soirée est également l'occasion pour l'ANFH de co-signer le plaidoyer « Illettrisme au travail. Il faut agir maintenant, ensemble et rapidement ! »**

Plus d'infos, <https://www.anfh.fr/thematiques/competences-cles-dispositif-4c>

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 974,4 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.